

**Procès verbal du conseil
de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois
le Samedi 25 Juin 2011**

L'an deux mille onze, le vingt cinq Juin, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 14 Juin 2011.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 28

BAYAC

Annick CAROT
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOUSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Gabriel VIDAUD
Gérard ROUSSELY

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES

Michel CARRIERE

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Michel RISSE
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTE

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET

ORDRE DU JOUR

1. RPQS Assainissement collectif 2010
2. RPQS Assainissement non collectif 2009 et 2010
3. Avantages en nature Centre de Loisirs et service Périscolaire
4. Création d'un poste adjoint technique en CDD pour l'entretien du bourg de SAINT AVIT SENIEUR
5. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunalité
6. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H15 en procédant à l'appel des membres présents, puis soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 30 Avril 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Odile DELCEL est désignée secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du Jour, le président explique avoir reçu du Maire de MOLIERES la lettre de démission de Jean Luc HAVARD, comme maire adjoint et conseiller municipal de la commune de MOLIERES. Cette demande a été acceptée par le préfet et le conseil municipal doit délibérer pour désigner un nouveau délégué qui représentera MOLIERES au conseil de communauté.

1. RPQS Assainissement collectif 2010

Le président explique que Mr BROGGI, du cabinet CHAMADE est venu présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2010 qu'il a établi. Il rappelle que le décret 95.635 du 6 mai 1995 a rendu obligatoire ce rapport.

Le rapport est remis à toutes les communes et les maires ont six mois pour le présenter en conseil municipal. Mr BROGGI commente ce rapport concernant l'année 2010 dans le détail. Il clôture en rappelant que les données financières du service assainissement avaient nécessité l'augmentation régulière de la redevance assainissement collectif afin d'arriver à un équilibre financier en 2013. Il propose d'attendre fin 2011, quand les résultats seront connus, afin d'examiner s'il convient ou non de continuer à augmenter les tarifs de la redevance.

Mr SEGALA demande que soit intégré dans les prévisions 2012 l'assainissement collectif dans les bourgs de MONSAC et de SAINTE SABINE.

Les membres du Conseil approuvent le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif qui leur a été présenté.

Admission en non valeurs de 2 factures d'assainissement sur MOLIERES. Suite à des surconsommations importantes dues à des fuites d'eau après compteur, le conseil décide de réduire la facture de 2 abonnés de MOLIERES.

2. RPQS Assainissement non collectif 2010

Mr BROGGI continue en présentant le rapport relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2010, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à 2011 en 2009 et à 2 045 en 2011 représentant 4140 habitants. Ce service est exploité en régie avec un prestataire de service le SIAEP de LALINDE pour une durée de 4 ans.

Après cette présentation, les membres du conseil approuvent le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif.

3. Avantages en nature Centre de Loisirs et Service Péri-scolaire

Le Président explique aux membres de l'assemblée que les agents d'animation affectés aux services péri-scolaire et extrascolaire bénéficient de la fourniture gratuite des repas ainsi que d'autres avantages tels que la fréquentation gratuite des enfants de ces mêmes agents aux activités des centres de loisirs ainsi que le service péri-scolaire.

Ces différentes prestations constituent des avantages en nature qui doivent être inclus dans l'assiette des cotisations sociales.

Le Conseil Communautaire se prononce sur le fait que les agents d'animation affectés aux services péri-scolaire et extrascolaire

- bénéficient, à compter de l'année 2011, d'avantages en nature de la manière détaillée ci-après :

- Fourniture de repas : montant forfaitaire évalué annuellement (4.40 € par repas au 1^{er}/01/2011)

- Fréquentation du ou des enfants des agents concernés :

- du service péri-scolaire (0.60 € de l'heure et par enfant) ;
- du centre de loisirs (3 € par enfant et par jour)

- et doivent intégrer ces avantages au montant de leur revenu imposable.

4. Création d'un poste adjoint technique pour l'entretien du bourg de ST AVIT SENIEUR

Un agent occasionnel a été recruté depuis le 1^{er} janvier dernier en qualité d'agent d'entretien à temps non complet : 21/35^{ème}, affecté à la commune de Saint-Avit-Sénieur. Son contrat prend fin le 30 juin 2011. Le conseil de Saint Avit Sénieur souhaite le maintien de cet emploi avec la même personne.

Le Président propose, à compter du 1^{er} juillet 2011, la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 17.50 heures par semaine.

Un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois (01/07-31/12/2011) est offert à Mme PASQUET Véronique, agent qui a occupé cette fonction depuis le 1^{er} janvier dernier.

5. Questions diverses

Remboursement des emprunts SDE

La Communauté de communes avait la compétence « enfouissement des réseaux » et lors de la modification des statuts en Juin 2006 cette compétence est revenue aux communes. Depuis, les communes prennent en charge les nouveaux réseaux mais le passé n'avait pas été apuré et la communauté de communes continue à rembourser les emprunts. Dans le cas de retrait de compétence, les emprunts doivent revenir aux communes. En 2010 (suite à la modification des statuts fin 2009), des procès verbaux de mise à disposition ont été établis pour régulariser les situations patrimoniales ce qui n'avait pas été fait en 2006. Dans les procès verbaux, il a été mentionné que la CCPB prenait à sa charge les annuités d'emprunts passés. Le Trésorier a demandé la prise d'une délibération ce qui a été fait à la réunion de décembre dernier mais elle vient d'être rejetée par le contrôle de légalité. Les annuités d'emprunt doivent donc être à la charge des communes.

Le président suggère d'écrire au Sous Préfet pour que cette décision ne s'applique qu'à compter de 2012, l'année 2011 étant en cours, et une grande partie des annuités d'emprunts ayant été déjà mandatée.

Convention avec CG pour PIG logement indigne

L'année passée, il a été signé une convention de partenariat avec le Conseil Général pour lutter contre l'habitat indigne (propriétaires bailleurs ou occupants).

Le département s'engage à verser au-delà des aides de l'ANAH

- 1 600 € pour la sortie d'un dossier de non décence (propriétaire bailleur)
- 2 000 € pour la sortie d'un dossier d'insalubrité (propriétaire bailleur ou occupant)

La communauté de communes

- 1 000 € par dossier par propriétaire bailleur pour la sortie d'un dossier de dégradation, de non décence ou à la suite d'une procédure d'infraction au règlement sanitaire départemental
- 1 000 € par propriétaire occupant pour la sortie d'un dossier d'insalubrité, de forte dégradation, ou à la suite de travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat

Les membres du conseil sont favorables à la reconduction de cette opération.

6. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Par courrier en date du 15 Avril 2011, le Préfet de la Dordogne a communiqué le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et les informations concernant la procédure de consultation des élus.

La loi de réforme des Collectivités Territoriales, votée le 16 Décembre 2010 vise l'achèvement, la simplification et la rationalisation de la carte intercommunale. Ainsi, la commune reste la cellule de base de l'organisation territoriale dans un environnement intercommunal rénové et démocratisé, destiné à favoriser la mutualisation des moyens et à améliorer de fait, le service aux administrés.

Le projet de SDCI de la Dordogne comporte 112 propositions de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Le conseil est invité à se prononcer sur chaque proposition du projet le concernant.

Une réunion d'information avec les conseillers municipaux s'est tenue le 9 Juin.

La communauté de communes est concernée par DEUX propositions du projet de schéma :

- *Proposition n° 4 : Fusion de la communauté de communes du Bassin Lindois, de la communauté de communes entre Dordogne et Louyre, de la communauté de communes de Cadouin, de la communauté de communes du Monpaziérois, de la communauté de communes du Pays Beaumontois, du syndicat intercommunal à vocation scolaire des deux rives du canton de Lalinde et du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Monpazier*
- *Proposition n° 84 : Fusion du SMICTOM de Lalinde-Le Buisson, du SMGD de Villefranche-Monpazier et du SMIRTOM de Belvès.*

Le président trouve le territoire pertinent pour mener à bien des projets de développement d'envergure et structurer les secteurs clés de l'économie. Concernant la compétence scolaire elle estime prématuré de se prononcer sur le transfert de cette compétence à cette nouvelle structure intercommunale, le choix des compétences se faisant ultérieurement.

Pour la Proposition n° 4 : elle suggère

un avis favorable pour la fusion des cinq communautés de communes mais émet un avis réservé quant à la fusion avec les deux syndicats intercommunaux à vocation scolaire.

Après en avoir débattu, le conseil se prononce pour la proposition du président

par 26 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

Proposition n° 84 : Le Président explique que le SMICTOM propose d'émettre **un avis favorable pour la fusion du SMICTOM de Lalinde-Le Buisson, du SMGD de Villefranche-Monpazier et du SMIRTOM de Belvès à compter de 2014.** Il propose de rattacher au territoire les communes ayant une cohérence spatiale comme Couze-St-Front et Mauzac-et-Grand-Castang et d'intégrer les communes n'adhérant à aucun syndicat comme Journiac, Castels, Mouzens, et Berbiguières.

Après en avoir débattu, le conseil de la communauté de communes se prononce

par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. Chantiers en cours

Le président explique

Travaux en cours

Assainissement de BEAUMONT (5^{ème} TRANCHE) Les travaux sont terminés et la mise en service est envisagée fin Juin.

Aménagement de l'Avenue d'Alsace Les travaux se déroulent normalement.

Marchés attribués :

Marché voirie

C'est l'entreprise ETR qui a été retenue pour le marché voirie pour un montant de 384 658.90 € HT soit 460 052.10 € TTC. Les travaux ont commencé.

Acquisition d'un camion benne

Suite au vol du camion mis à disposition de la commune de BEAUMONT, il a été procédé à l'acquisition d'un camion benne 3.5 tonnes pour remplacer celui volé.

Après un appel à concurrence, la proposition du garage FAURIE 24 SAS à BOULAZAC de fournir un camion neuf RENAULT MAXITY pour 29 000.00 € H.T. soit 34 684.00 € T.T.C. a été retenue.

Maîtrise d'œuvre d'aménagement du bourg de BAYAC

Suite à l'appel à concurrence, le groupement conjoint A2I-INGITER représenté par Mr Arnaud ICHE, est retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg de BAYAC.

Le montant est conclu pour la tranche ferme pour un montant de 2 028 €HT SOIT 2 425.49 € TTC.

Marché pour l'entretien des locaux

Il s'agit du marché pour nettoyer les locaux scolaires (vitres et sols) pendant les vacances. C'est l'entreprise PERIGORD NET qui a obtenu le marché pour un montant de 11 708.84 €TTC.

Marché pour l'entretien des chemins de randonnées (entretien, débroussaillage et balisage) Suite à un appel infructueux, un nouvel appel d'offres a été lancé en distinguant 4 lots de plusieurs boucles comprenant 40 à 50 Km de chemins. Il y a eu plusieurs réponses et c'est l'entreprise REMY NATURE de RAMPIEUX qui a été retenue pour la totalité des lots pour un montant de 16 146 € TTC et 11.96 € TTC par réfection de balise.

Marchés en cours d'attribution

Marché pour les produits d'entretien

Marché de travaux pour la Mairie de SAINT AVIT SENIEUR. L'appel d'offres est en cours. La réception des offres est le 11 Juillet. Il faut une réunion de la commission achat 1^{ère} quinzaine d'Août (Lundi 8 Août matin à 10h00)

Marché de travaux de restauration de la Mairie de MONSAC en cours de négociations avec l'architecte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11 h 15.